



Gonfreville l'Orcher, le 13 mai 2016

Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. : SG

M. Vianney de CHALUS
Président
Chambre de Commerce et d'Industrie
Seine-Estuaire
181 quai Frissard

76600 LE HAVRE

Objet : *Suppression de l'abonnement ALLEGRO*

Monsieur le Président,

Je suis saisi par plusieurs salariés, dont des agents de la Ville de Gonfreville l'Orcher, concernant la suppression de l'abonnement ALLEGRO utilisé par de nombreux usagers pour franchir le Pont de Normandie afin de gagner leur lieu de travail.

La formule de substitution proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie repose sur un péage systématique de chaque passage avec une dégressivité en fonction du nombre de ces passages. Elle sera de nature à réduire le nombre de passages des abonnés tout en entraînant pour eux un surcout pouvant aller jusqu'à 100 euros mensuels selon la fréquence des passages hebdomadaires.

Ne doutant pas un instant que les dirigeants de la Chambre soient parfaitement au fait de la réalité sociale et financière dans laquelle se trouve l'immense majorité des salariés, vous comprendrez bien qu'une telle mesure entraîne un préjudice totalement inacceptable et en tout état de cause disproportionné pour les usagers du pont.

Cette situation me pousse à vous demander de bien vouloir revenir sur cette décision en rétablissant, en l'état, l'abonnement ALLEGRO.

Vous connaissez depuis longtemps mon opposition aux différents péages sur la Seine qui pèsent fortement sur le pouvoir d'achat des normands. Ils constituent également, j'en suis convaincu, un frein pour le développement social et économique de notre nouvelle région.

../..


Le fleuve a fait et assure la richesse de nos départements et de ses acteurs économiques que vous représentez. Ils se doivent, en retour, d'assurer aux populations et territoires des deux rives de bonnes conditions de sa traversée afin que la Seine demeure un lien et non une frontière, un atout et non une contrainte.

Cette décision regrettable vient en rajouter encore un peu plus au sentiment d'injustice vécu et subi par de nombreuses familles.

J'espère sincèrement que vous l'entendrez ainsi en prenant la seule mesure qui s'impose.

Restant à votre écoute,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations,

 **Jean-Paul LECOQ**
